AUCUNE TAXE PROVINCIALE SUR LES CHAUSSURES POUR ENFANTS

À compter du 1er juillet, vous ne payez plus la partie provinciale de la TVH sur les chaussures pour enfants.

Nous prenons la bonne décision pour les familles de la Nouvelle-Écosse.

NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

Pour obtenir plus d'information, consultez le **www.gov.ns.ca/finance**

CETTE REMISE S'APPLIQUE AUX CHAUSSURES POUR ENFANTS DE TAILLE 6 OU MOINS ET N'INCLUT PAS LES CHAUSSURES DE SPORT TELLES QUE LES PATINS, LES CRAMPONS, LES BOTTES SPÉCIALES ET LES PALMES.

AUCUNE TAXE PROVINCIALE SUR LES VÊTEMENTS POUR ENFANTS

À compter du 1er juillet, vous ne payez plus la partie provinciale de la TVH sur les vêtements pour enfants.

Nous prenons la bonne décision pour les familles de la Nouvelle-Écosse.

NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

Pour obtenir plus d'information, consultez le **www.gov.ns.ca/finance**

CETTE REMISE S'APPLIQUE AUX VÊTEMENTS POUR ENFANTS DE TAILLE 20 OU MOINS POUR LES GARÇONS ET DE TAILLE 16 OU MOINS POUR LES FILLES. ELLE NE S'APPLIQUE PAS AUX COSTUMES OU À L'ÉQUIPEMENT DE SPORT.

AUCUNE TAXE PROVINCIALE SUR LES COUCHES POUR ENFANTS

À compter du 1er juillet, vous ne payez plus la partie provinciale de la TVH sur les couches jetables et réutilisables pour enfants, les doublures et les culottes de propreté.

Nous prenons la bonne décision pour les familles de la Nouvelle-Écosse.

NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

Pour obtenir plus d'information, consultez le **www.gov.ns.ca/finance**

CETTE REMISE NE S'APPLIQUE PAS AUX COUCHES POUR ADULTES ACHETÉES POUR DES ENFANTS OU AUX COUCHES FOURNIES PAR UN SERVICE DE COUCHES À DOMICILE.

AUCUNE TAXE PROVINCIALE SUR LES PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE

À compter du 1er juillet, vous ne payez plus la partie provinciale de la TVH sur les tampons, les serviettes sanitaires ou les coupes menstruelles.

Nous prenons la bonne décision pour les familles de la Nouvelle-Écosse.

NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

Pour obtenir plus d'information, consultez le **www.gov.ns.ca/finance**

CETTE REMISE NE S'APPLIQUE PAS AUX DOUCHES VAGINALES, AUX AÉROSOLS, AUX DÉODORANTS ET AUX LINGETTES PERSONNELLES.

AUCUNE TAXE PROVINCIALE SUR LES PRODUITS ESSENTIELS

À compter du 1er juillet, vous ne payez plus la partie provinciale de la TVH sur les chaussures et les vêtements pour enfants, les couches jetables et réutilisables, les doublures et les culottes de propreté ainsi que les produits d'hygiène féminine.

Nous prenons la bonne décision pour les familles de la Nouvelle-Écosse.

NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

Pour obtenir plus d'information, consultez le **www.gov.ns.ca/finance**